

Mouvement départemental 2023

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES VŒUX GROUPES FACULTATIFS

PRINCIPE GENERAL :

Il s'agit d'une possibilité d'obtenir une nomination dans un secteur délimité. Chaque secteur est composé d'un certain nombre de communes. La composition et la carte des secteurs figurent en annexe 3 et 3 bis de la circulaire du mouvement.

Un vœu groupe facultatif porte nécessairement sur une nature de support (nature de poste) et un secteur précis. Chaque association possible correspond à un vœu et à un code.
Nota bene :
il est techniquement impossible de faire un vœu du type « tout poste sur le secteur ... ».

L'agent qui formule ce type de vœu est automatiquement candidat sur tout poste correspondant à la nature du support sélectionnée qui se libère en cours de mouvement dans le secteur géographique considéré.

Pour chaque secteur, les natures de poste proposées sont :

- Enseignant classe maternelle (ECMA),
- Enseignant classe élémentaire (ECEL),
- Titulaire remplaçant brigade.

Pour formuler ses vœux, le candidat doit donc déterminer :

- La nature du support sur lequel il souhaite exercer ;
- Le secteur sur lequel il souhaite être nommé.

A noter : les postes de titulaires de secteur (TS) ne sont pas proposés en vœu géographique mais correspondent à un vœu précis.

Exemples :

- *Un personnel participant au mouvement souhaite obtenir uniquement des postes d'enseignement classe élémentaire sur le secteur 1.*

Pour formuler ce vœu, il devra saisir le code correspondant à « tout poste d'enseignement classe élémentaire (ECEL) » du secteur 1.

- *Un personnel participant au mouvement souhaite obtenir un poste sur le secteur 1, quelle que soit la nature du poste.*

Il doit alors effectuer 3 vœux :

« tout poste d'enseignement classe élémentaire ECEL – secteur 1 »

« tout poste d'enseignement classe maternelle ECMA – secteur 1 »

« tout poste de titulaire remplaçant brigade – secteur 1 »